



COMPTE RENDU DU CA DU 24 SEPTEMBRE 2024

Bilan moral

136 licenciés (110 licenciés à ce jour)
mutations sortantes 3
mutations entrantes 5

Bilan sportif

2 sélections au championnats de France à Tarbes
6 sélections aux championnats des écoles de tir à Chalon en Champagne
2 sélections au championnats de France des écoles de tir au 50 m à Moulins (Allier)

Fréquentation du stand de la Vernière en baisse mais beaucoup d'invités.

Plusieurs visites d'homologation du stand ont été effectuées, en particulier car le stand n'est pas conforme pour la gendarmerie.

Visite de la région Bourgogne Franche Comté

Des travaux sont prévus : pose d'un grillage pour sécuriser l'accès au stand.

Un accord sur la somme de 2 000 € pour l'accès des différentes brigades a été conclu. Il s'agit des brigades de Decize, Chateau-Chinon, Autun et peut-être Charolles.

Visite de la préfecture pour le contrôle des armes en possession du club.

Aucun club de la Nièvre n'étant homologué par la fédération de tir, un dossier a été déposé depuis plusieurs années, on attend toujours la réponse.

Bilan financier

A la clôture des comptes en août 2023, le club avait sur le compte 2400 €

Au 30 Août 2024, le club, grâce à des actions efficaces de notre pôle « financier », le club a reçu 22 000 € de subventions réparties comme suit :

5 000 € de la commune (1 800 € de subventions régulières + 3 200 € exceptionnelles)

2 000 € de la région

15 500 € de l'état

Ces subventions ont été attribuées sur la base d'un dossier qui doit être suivi des réalisations pour lesquelles ses subventions ont été allouées. Des justificatifs doivent être fournis.

La participation au budget participatif est prévue. (15 000 € maximum)

Le 19 octobre le comité de la Nièvre nous honore de sa visite annuelle.

Préparation de l'AG du 10 octobre :

ordre du jour :

- bilan moral, sportif et financier
- budget prévisionnel
- présentation des différents projets
- nomination du CA
- Questions diverses

Rappel : le port de la licence est obligatoire sur le stand

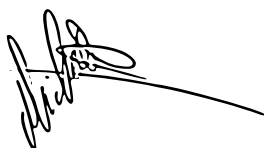
Une obligation d'assiduité de 6 présences par année sportive sera exigée.

2 tirs contrôlés pour les armes de catégorie B

A la suite de l'AG, le président nomme son bureau.

Clôture de la séance à 20h30

Le président



la secrétaire

